

**PROMULGATION**

AVIS PUBLIC est donné à tous les intéressés que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal le 21 mars 2022 :

**RCM-89-2022** : Règlement RCM-89-2022 sur la gestion contractuelle aux fins d'établir les modes de sollicitation des offres et de passation des contrats octroyés par la Cité, de favoriser les biens et services québécois et d'introduire diverses dispositions exigées par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Internet de la Cité au [www.ville.dorval.qc.ca](http://www.ville.dorval.qc.ca) ou au bureau de la greffière, 60, avenue Martin, Dorval, durant les heures de bureau.

Donné à Dorval, Québec, ce 30 mars 2022.

Me Chantale Bilodeau  
Greffière